

Rapport N° 85
Temple de Nyon
Demande d'un crédit de réalisation de CHF 6'900'000.- TTC pour la restauration
générale du monument

Nyon, le 28 décembre 2012.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis No 85 s'est réunie le 19 décembre, à 19 heures pour la visite du temple et à 20 heures pour en débattre. Etaient présents : M. Bernhard Willi, président, Mmes Josette Gaille, chargée du rapport (remplace Roxane Faraut), Bernadette Nelissen, Valérie Annen, MM. David Lugeon, Yvan Cornu, Philippe-Jean Perret, Laurent Miéville (remplace Margaux Carron)

Monsieur Claude Uldry, municipal et Monsieur Patrick Troesch, chef de service étaient présents lors de la visite et de la séance. Les commissaires les remercient pour toutes les explications fournies tant à l'intérieur du temple que lors de la séance.

Le président Bernhard Willi félicite le municipal et le chef de service pour le préavis très explicite et détaillé concernant la restauration du Temple de Nyon.

Monsieur Uldry relève que la mise à l'enquête a été faite avant le dépôt du préavis, ce qui n'est pas un fait rarissime car il permet ainsi de traiter en amont les éventuelles oppositions. Cette façon de faire permet, non seulement de gagner du temps, mais aussi d'intégrer les incidences financières liées à des remarques d'institutions telles que l'ECA ou l'AVACAH.

En préambule, il est intéressant de relever quelques chiffres qui ressort du rapport du Conseil Paroissial de Nyon sur l'utilisation du Temple de Nyon.

- 25'000 personnes fréquentent le temple en une année en assistant aux cultes dominicaux, aux cultes particuliers, aux manifestations, aux baptêmes, mariages, services funèbres, concerts, aux activités enfants et jeunesse, sans oublier les touristes de passage.
- Différentes manifestations ont également lieu au Temple, organisées par la Musique à l'Eglise, l'Ensemble Contrepoint, l'Ensemble choral de la Côte, l'Association Niedermeyer, le Festival du Haut Jura, la Fête de la Musique, le Choeur d'Automne et le centre de musique Kayleh, ainsi que l'école Nyon-Roche Combe et le Gymnase de Nyon,

Etude du préavis :

Le temple est un monument historique du XIIème siècle avec une fresque d'origine

La visite

Dès l'entrée, on peut constater qu'il manque de lumière et que l'ambiance est sombre.
Les églises sont un peu austères mais peuvent être confortables et c'est le but à atteindre.

Les travaux prévus

- Les murs et les plafonds seront lessivés, ce qui n'entamera pas les fresques noires et blanches. Un bout de mur a été nettoyé et il est devenu presque blanc, ce qui présage une belle luminosité.
- Les vitraux du chœur et de la nef datent de 1930 environ et ont été conçus par le même artiste. Les 3 vitraux côté Genève, deviendront orientables et reposeront sur la tranche, avec un verre transparent comme protection, ce qui donnera une belle luminosité.
- Les deux fresques seront restaurées par un spécialiste accrédité par les monuments et sites.
- La chaire sera installée au centre de l'église où elle se trouvait déjà à l'origine. La sonorisation qui date de 1966 n'a jamais bien fonctionné et doit être remplacée. Il est prévu des boucles pour les malentendants ainsi qu'un ensemble de haut-parleurs.
- Un nouveau parquet en chêne sera posé au centre de la nef.
- Le cimetière qui se trouve au-dessous du temple est connu et des sondages ont été faits. Lors des travaux, si on devait trouver quelque chose sous les pierres ou le bois, les monuments historiques seront prélevés, les ossements répertoriés et conservés mais pas sur le site.
- Les boiseries du chœur et le mobilier de culte datent de 1923/1933. Tous les bancs seront conservés et munis de placets en cuir pour un certain confort. Il est prévu de couper les bancs les plus grands pour qu'ils soient tous de la même grandeur ce qui permettra de les placer avec des configurations différentes selon les événements.
- La galerie où se trouve l'orgue sera diminuée d'environ 2 mètres, ce qui permettra, dès l'entrée, de mieux apprécier l'intérieur du temple.
- Le buffet qui abrite l'orgue date de 1730, il sera restauré pour mettre en évidence sa valeur historique, estimée d'importance nationale.
- L'orgue actuel datant de 1963 est fragile et de peu de valeur. Il nécessite de fréquentes réparations. Sa restauration serait très coûteuse, il est donc préférable de le changer, tout en conservant quelques jeux historiques.
Pour le remplacement de l'orgue, une demande de subside sera adressée à la Fondation Goblet une fois tous les détails connus.

Subventions

Une demande de subside pour la réfection générale a été envoyée avant le moratoire. Elle a été enregistrée et ne sera étudiée que lorsque le moratoire sera débloqué. Les commissaires se sont posés la question de savoir pourquoi, si une subvention est versée, elle ne vient pas en déduction de l'objet. Il est intéressant pour les conseillers de prendre note de la réponse ci-dessous :

« Imputation comptable des subventions liées à un projet d'investissement

Les crédits d'investissements ainsi que les recettes liées à des crédits d'investissements figurent au budget d'investissement. Ils sont totalement dissociés du budget de fonctionnement de la Commune.

Le crédit est demandé pour la totalité du coût du projet. Il figure sur une seule ligne comptable "dépense". En revanche, les subventions sont versées sur une autre ligne comptable "recettes".

C'est lors du bouclage du préavis que figurent:

- le montant du crédit accordé
- le montant dépensé
- le montant des recettes (subventions) »

Chauffage

Il est actuellement dangereux et de loin non conforme et nécessite une remise en état urgente. On ne peut pas installer le chauffage au sol dans tout le bâtiment puisque le sol du temple se compose d'une partie en bois et d'une autre en pierre.

Actuellement, le chauffage électrique est apparent et se trouve sous certains bancs. Ce système rend tout déplacement des bancs difficile.

Un chauffage au sol a été choisi, il sera posé sous les parties en plancher. Quant aux bancs arrière qui se trouvent dans une zone froide sur les emplacements en pierre, des convecteurs de sol seront posés au pied des murs gouttereaux pour un chauffage qui monte le long des murs.

Isolation : le dessus des voûtes de la nef, du chœur et de la sacristie seront isolés.

La chaufferie, avec chaudière à gaz, est prévue à l'étage, au-dessus de la sacristie. L'étude pour une pompe à chaleur a été faite, mais il a fallu y renoncer, car trop coûteuse et difficile à intégrer dans le clocher ou la sacristie.

La sacristie est séparée du temple par une fissure de 2 cm. Ce déplacement est dû au fait que la sacristie, ajoutée dans un 2^e temps, ne possède aucune fondation. Outre la fissure entre la sacristie et le temple, ce déplacement a provoqué la rupture des joints des pierres de voûte et c'est ce qui a provoqué la fermeture de la sacristie pour des raisons de sécurité. Le crédit urgent accordé par le Conseil en même temps que le crédit d'étude n'a été utilisé qu'en partie pour étudier le meilleur moyen d'arrêter ce déplacement.

Un tableau central de gestion des installations se trouvera dans la sacristie, ainsi qu'un dépôt pour le mobilier d'appoint, ce qui nécessitera une nouvelle ouverture depuis l'intérieur du temple.

Le clocher : 5 cloches datant de 1936 et une plus ancienne qui est en mauvais état qu'il y aurait lieu de restaurer ainsi que le système de gestion des sonneries.

Le clocher est un emplacement idéal pour y installer un pigeonnier, ce qui permettra de réguler la population par les oeufs. Un nichoir à martinets noirs est également prévu sous les avants-toits. Il s'agit d'une espèce à protéger selon le programme de conservation du martinet noir en ville de Nyon.

Les façades sont composées de plusieurs éléments disparates et hétérogènes. Elles doivent être revêtues avec de la peinture à la chaux.

Les menuiseries extérieures seront traitées.

La charpente est en chêne et plusieurs pièces doivent être changées.

Pour plus de détail, tous les travaux sont parfaitement énumérés et expliqués dans le préavis de la Municipalité.

TRAVAUX EXTERIEURS

La Municipalité et le Service des Bâtiments désirent remettre le temple sur un plateau uniforme pour mettre en valeur l'édifice, en uniformisant notamment le revêtement.

La Commission a émis des réserves et s'est inquiétée quant au pavage ou dallage prévu autour du temple qui deviendrait ainsi difficile d'accès pour les handicapés et personnes à mobilité réduite. Une longue discussion a eu lieu avec différentes propositions comme « sortir » les aménagements extérieurs du préavis pour qu'ils fassent l'objet d'une étude approfondie ou convoquer à nouveau la Commission lorsque les alentours seront définis, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

Les commissaires ne sont pas pour un bétonnage complet et souhaitent également que le temple soit dans un environnement style « médiéval ». Les nouvelles technologies doivent le permettre, mais il faut les définir et trouver le meilleur revêtement pour permettre à tous de se rendre dans ce lieu de culte.

CONCLUSIONS

La Commission unanime est convaincue que le temple de Nyon doit être rénové et restauré. C'est un monument historique qui fait partie du patrimoine communal qu'il convient de remettre à l'honneur.

Des experts du Canton et de la Confédération, des délégués de la paroisse, pasteur, organiste, architectes et mandataires ont été consultés avant de soumettre ce préavis au Conseil communal. C'est un bon projet, bien étudié qu'il convient de soutenir.

Seuls les aménagements extérieurs posent problème. Il est en effet primordial de trouver un revêtement adéquat pour permettre l'accès du temple à tous.

Après avoir entendu Monsieur le Municipal ainsi que le Chef du Service des Bâtiments, les Commissaires ont décidé de leur faire confiance pour que les alentours du temple soient accessibles par les personnes en chaises roulantes, par les personnes utilisant des déambulateurs ou des cannes et pour qu'une étude soit faite en collaboration avec l'association des handicapés.

La commission souhaite que le Conseil communal soit informé au fur et à mesure des travaux entrepris et que tous les acteurs, y compris les personnes à mobilité réduite, soient informés lorsqu'une décision sera prise quant au revêtement extérieur autour du temple.

Sur proposition du Municipal et du Chef de service, il a été convenu qu'une commission serait convoquée pour que le choix définitif du revêtement extérieur lui soit soumis.

Concernant le stationnement autour du temple, il sera fortement diminué. Par contre, lors des ensevelissements, le stationnement en face de l'entrée du temple sera possible pour les familles en deuil.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 85 concernant la demande d'un crédit de réalisation de CHF 6'900'000.- TTC pour la restauration générale du Temple de Nyon,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de réalisation de CHF 6'900'000.- TTC pour la restauration générale du Temple de Nyon ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte n° 9141.01 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Bernhard Willi, président
Josette Gaille, rapporteur
Bernadette Nelissen
Valérie Annen
David Lugeon
Laurent Miéville
Philippe-Jean Perret
Yvan Cornu